

« Pour un mode de scrutin encore plus démocratique »

**CSLE - 108M**

**C. G. - LOI ÉLECTORALE**

Mémoire

Concernant

L'avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale

Présenté à

La Commission spéciale sur la Loi électorale

Adressé à

Me Louis Breault

Secrétaire de la Commission spéciale sur la Loi électorale

Édifice Pamphile-LeMay  
1035, rue des Parlementaires  
3<sup>e</sup> étage, Bureau 3.15  
Québec (Québec)  
G 1 A 1 A 3

Par

Réjean Dumais, ing.

# « Pour un mode de scrutin encore plus démocratique ».

## Résumé

Comme je suis très sensible aux relations entre les personnes et que l'exercice de la démocratie au Québec peut, selon moi, être amélioré, je souhaite que vous preniez connaissance de mes propositions.

Je tiens à ce que vous sachiez que je priorise la simplicité en toute chose et accorde beaucoup d'importance à la représentation des citoyennes et citoyens d'un territoire donné.

Qu'un gouvernement soit majoritaire ou pas, il devrait toujours rechercher le consensus avec les personnes élues par la population et siégeant à l'Assemblée nationale. Ici, il est question d'une consultation et j'espère que le gouvernement actuel saura tenir compte également des avis de la population au regard de la Loi.

Je suis tout à fait en accord avec une réforme du mode de scrutin au Québec. Vous comprendrez en prenant connaissance de ce qui suit, que je favorise la proportionnelle tout en ayant la possibilité d'élire des personnes à l'échelle d'une région.

### Proposition # 1

Remplacer le mode de scrutin actuellement utilisé dans les circonscriptions, par un mode à représentation préférentielle à l'échelle de chacune des 17 régions administratives du Québec. On parle ici de députés dits « régionaux ».

- Pour avoir une bonne représentation à l'Assemblée nationale, le nombre de personnes par région, devrait, selon moi, être fixé à trois (3). Ces personnes y occuperaient donc 51 sièges.
- Ceci correspond à 41% des 125 sièges de l'Assemblée nationale, ce qui me semble tout à fait raisonnable comme poids démocratique de l'ensemble des régions du Québec. De plus, ça pourra faciliter la prise de position en évitant des « braquages » lors des discussions entre ces 3 personnes en région.
- L'électeur ou l'électrice choisira par ordre de préférence un certain nombre de personnes parmi les candidates et candidats se présentant dans sa région.

### Principal avantage

Meilleure représentation du choix des électeurs et électrices. Ces personnes auront davantage de chances d'avoir une des personnes élues parmi celles qu'elles auront identifiées selon leur préférence. Leur vote compte !

## « Pour un mode de scrutin encore plus démocratique »

### Proposition # 2

Remplacer le mode de scrutin actuel par un mode à représentation proportionnelle à l'échelle du Québec, pour attribuer 74 des 125 sièges de l'Assemblée nationale.

- Le nombre de sièges attribués à un parti correspond à la proportion des votes obtenus par ce dernier en se basant sur l'ensemble des électeurs et électrices du Québec.
- J'opte pour l'échelle provinciale, mais pour combler 59% des postes occupés à l'Assemblée nationale.

#### Principal avantage

Processus beaucoup plus simple que celui proposé dans l'avant-projet de loi et qui permet de voter pour « une équipe » à l'échelle du Québec et ce indépendamment des votes, pour des personnes en particulier, à l'échelle régionale.

### Proposition # 3

Permettre qu'un poste de député soit assumé conjointement et solidairement par une femme et un homme.

- Les 2 personnes doivent être identifiées, ensemble, comme candidat et candidate, lorsqu'elles se présentent au poste de député.

#### Principal avantage

Valoriser la participation des gens en politique en leur permettant d'avoir une meilleure conciliation entre leurs diverses occupations (Privées, familiales, au travail, à la retraite, etc.). Il y aurait une augmentation du temps disponible pour ces occupations.

### Proposition # 4

Porter à 16 ans l'âge des personnes ayant le droit de vote aux élections.

- Cet aspect n'est pas traité dans le questionnaire ou remis en cause dans l'avant-projet de loi.

#### Principal avantage

Rétablir en partie le déséquilibre démographique en tenant compte du vieillissement de la population.

Fin du résumé

## « Pour un mode de scrutin encore plus démocratique ».

### Contexte

L'Assemblée nationale du Québec étant disposée à modifier la Loi électorale actuelle a adopté, le 15 juin 2005, une motion créant la Commission spéciale sur la Loi électorale.

Cette Commission a pour mandat de consulter la population québécoise sur un grand nombre de questions dont le mode de scrutin, la représentation des femmes et des minorités ethnoculturelles à l'Assemblée nationale et les modalités de l'exercice du droit de vote.

Comme la Commission désire entendre le plus grand nombre de citoyennes et citoyens possible, moi, Réjean Dumais, ing. désire émettre mon opinion concernant les aspects abordés dans l'avant-projet de loi déposé par le gouvernement le 15 décembre 2004.

Le mode de scrutin, votre opinion est fondamentale !

Tout comme le souligne le slogan des documents présentés par la Commission, je considère que mon opinion est fondamentale.

### Contenu

D'abord, vous pourrez prendre connaissance de mes opinions relativement aux différentes questions abordées dans les documents d'information fournis par le secrétariat de la Commission. Je souligne ici le bon accueil de la part du personnel avec qui j'ai eu à transiger et l'appréciation du travail fait pour nous informer et vulgariser les aspects de cet avant-projet de loi.

Par la suite vous trouverez les quatre propositions et les informations s'y rattachant.

### Opinions en vrac

Disons, pour débiter que je priorise la simplicité en toute chose et accorde beaucoup d'importance à la représentation des citoyennes et citoyens d'un territoire donné.

Je suis tout à fait en accord avec une réforme du mode de scrutin au Québec. Je favorise la proportionnelle tout en ayant la possibilité d'élire des personnes à l'échelle d'une région.

Je crois qu'on a intérêt à faciliter l'accession de nouveaux partis à l'Assemblée nationale, sans pour autant négliger la présence des gens ayant des affinités ou en provenance des régions.

Considérant l'importance qu'aurait cette réforme, il y a lieu, selon moi, de procéder par référendum. Mais, voulons-nous une réforme avant

« Pour un mode de scrutin encore plus démocratique »

les prochaines élections ? Les délais pour tenir un référendum pourraient faire en sorte que l'application de cette réforme soit reportée à plus tard...

Pour le moment, il y a lieu de conserver à peu près le même nombre de députés à l'Assemblée nationale. Actuellement, la possibilité qu'il varie légèrement d'une élection à l'autre m'indiffère.

L'avant-projet de loi propose 77 députés de circonscription et 50 sièges de liste, pour un ratio de 60% / 40%. On pourrait conclure en lisant mes propositions que je vous propose d'inverser ces pourcentages. Mais je vous propose en fait une proportionnelle pour 59% des postes de députés et une préférentielle pour le reste, soit 41%.

J'opte pour l'échelle provinciale, mais pour combler 59% des postes occupés à l'Assemblée nationale.

En ce qui concerne les régions, je n'opte pas pour celles dont il est question dans l'avant-projet de loi, « les districts », mais bien pour les « Régions administratives » telles qu'elles existent présentement.

Concernant le seuil pour l'obtention d'un siège, je l'ai fixé à 5%, et ce, autant pour l'obtention d'un poste de député au niveau régional que provincial. Ceci s'applique également pour l'accession d'un Chef de parti à un siège à l'Assemblée nationale.

Je préconise l'utilisation de 2 votes. Un pour les 3 députés régionaux et un autre pour une équipe de députés provinciaux.

Dans mes propositions, la liste qui s'applique aux postes provinciaux est dite « bloquée ». Ça simplifie le processus et ne produit pas une trop grande modification à la logique actuellement utilisée par une grande proportion des électeurs ou électrices pour élire les partis en place. N'oublions pas que les taux de participation sont bas. C'est menaçant, pour les partis en place, de penser que plus de gens iraient voter s'ils avaient l'espoir qu'un député d'un nouveau parti puisse être élu en comptabilisant l'ensemble des votes pour ce dernier, si peu soient-ils, dans chacune des circonscriptions actuelles.

Je suis tout à fait d'accord pour qu'un siège vacant soit offert au candidat suivant sur la liste. Dans mes propositions, cela s'applique autant au niveau régional que provincial.

Je suis d'accord avec la double candidature, mais, vous l'aurez compris, pas aux mêmes niveaux dont il est question dans l'avant-projet de loi.

## « Pour un mode de scrutin encore plus démocratique »

Je suis tout à fait d'accord pour qu'il y ait davantage de femmes présentes à l'Assemblée nationale. À mon avis, les mesures contenues dans l'avant-projet de loi peuvent être accessoires, mais on devra continuer à discuter avec elles et les hommes impliqués en politique pour savoir ce qu'il y a de mieux à faire pour qu'elles s'intéressent, s'avancent, se sentent à l'aise, s'impliquent, soient élues et participent à la vie politique à tous les niveaux.

Selon moi, il faut prévoir l'utilisation de terminaux électronique dans les bureaux de scrutin, mais également l'émission d'un document papier servant de preuve tangible, similaire à un bulletin de vote et pouvant être utilisé pour les recomptages. Disons que je considère que le meilleur système électronique ne peut garantir la conservation des données enregistrées.

Non seulement les élections devraient être tenues à une date fixe, mais ça devrait être un dimanche et toujours le même.

### Mes propositions...

#### Proposition # 1

Remplacer le mode de scrutin actuellement utilisé dans les circonscriptions, par un mode à représentation préférentielle à l'échelle de chacune des 17 régions administratives du Québec. On parle ici de députés dits « régionaux ».

- Pour avoir une bonne représentation à l'Assemblée nationale, le nombre de personnes par région, devrait, selon moi, être fixé à trois (3). Ces personnes y occuperaient donc 51 sièges.
- Ceci correspond à 41% des 125 sièges de l'Assemblée nationale, ce qui me semble tout à fait raisonnable comme poids démocratique de l'ensemble des régions du Québec. De plus, ça pourra faciliter la prise de position en évitant des « braquages » lors des discussions entre ces 3 personnes en région.
- L'électeur ou l'électrice choisira par ordre de préférence un certain nombre de personnes parmi les candidates et candidats se présentant dans sa région.
- Un candidat ou à une candidate, pour être en lice, à un poste de « député régional », devra recueillir la signature d'un certain nombre de citoyennes ou citoyens domiciliés dans sa région. 750 signatures pourraient constituer un nombre tout à fait à propos, en considérant qu'on exige 100 signatures des candidats qui se présentent actuellement pour un poste de député dans une circonscription. (125 circonscriptions dans 17 régions administratives, soit 7,35 circonscriptions en moyenne par région)

## « Pour un mode de scrutin encore plus démocratique »

- Pour être élue « députée régionale », une personne doit obtenir au moins 5% des votes exprimés lors du scrutin. Si 40% des 325 000 électeurs ou électrices (5,5 millions dans 17 régions administratives, soit 325 000 en moyenne par région) votent, le 5% équivaut alors à 6 500 personnes.
- Je suis tout à fait d'accord pour qu'un siège vacant soit offert au candidat suivant sur la liste.

### Avantages

- Processus simple permettant une représentation des citoyennes et citoyens d'un territoire donné, les régions, dans ce cas-ci.
- Meilleure représentation du choix des électeurs et électrices. Ces personnes auront davantage de chances d'avoir une des personnes élues parmi celles qu'elles auront identifiées selon leur préférence. Leur vote compte !
- En ce qui concerne les régions, je n'opte pas pour celles dont il est question dans l'avant-projet de loi, « les districts », mais bien pour les « Régions administratives » telles qu'elles existent présentement. En ce sens, la question relative au fait d'accorder ou pas un statut particulier aux Îles-de-la-Madeleine et au Nunavik, je répondrai, que pour le moment, ces territoires font déjà parti des régions administratives existantes.
- Les 17 régions administratives, même si elles ne sont pas utilisées parfaitement par les ministères ou organismes, comprennent plusieurs bureaux régionaux de ces entités et existent depuis suffisamment d'années pour être relativement bien connues. En tous cas, c'est beaucoup plus simple et connu que la notion de district dont il est question dans l'avant-projet de loi.
- Simplification des travaux relatifs à la carte électorale.
- Nous n'aurons pas à nous soucier des variations de population dans les circonscriptions.
- La majorité des villes ne seront plus divisées par des limites de circonscriptions devant s'adapter aux variations des populations dans le temps et dans l'espace.
- Le poids démographique des villes sera davantage équilibré par rapport à celui qu'il représentait en fonction d'un comté comprenant en moyenne 60 000 personnes (7,5 millions de personnes dans 125 circonscriptions) ou 44 000 électeurs ou électrices (5,5 millions de personnes dans 125 circonscriptions).
- La personne intéressée à la politique et qui ne veut pas avoir d'étiquette partisane, pourra être disposée davantage à se présenter.
- Les 3 « députés régionaux » pourront se partager les clientèles, les dossiers, la région, les problématiques, etc. selon leurs expériences, connaissances et intérêts, pour le bénéfice des électeurs et électrices.

« Pour un mode de scrutin encore plus démocratique ».

- Ceci ne change en rien le rôle des députés tel que formulé sur le site de l'Assemblée nationale : 1) Participer au processus législatif, 2) Contrôler l'action gouvernementale et 3) Agir comme intermédiaire entre ses électeurs et l'Administration publique.

#### Inconvénient

- Certaines personnes pourraient invoquer qu'elles auront moins de représentants, pour une même région, que dans le système actuel, disons 3 au lieu de 7 (nombre moyen de circonscriptions en région actuellement). Je considère que nous ne sommes pas obligés d'en rester à ce nombre. D'autres facteurs doivent cependant être considérés pour le modifier. Ex. : Capacité et intérêt de certains partis à se faire élire en région.

#### Question / Réponse

- Allons-nous assister, à plus ou moins court terme, à la division des régions en 3 territoires ?

C'est possible et c'est aussi ça la démocratie ! Les gens ayant des affinités se regrouperont et auront une influence profitable, je l'espère pour eux et le reste du Québec. Si certaines personnes se font entendre et fonctionnent démocratiquement, peut-être que d'autres seront motivées à agir en contribuant à la démocratie à leur tour.

#### Proposition # 2

Remplacer le mode de scrutin actuel par un mode à représentation proportionnelle à l'échelle du Québec, pour attribuer 74 des 125 sièges de l'Assemblée nationale.

- Le nombre de sièges attribués à un parti correspond à la proportion des votes obtenus par ce dernier en se basant sur l'ensemble des électeurs et électrices du Québec.
- J'opte pour l'échelle provinciale, mais pour combler 59% des postes occupés à l'Assemblée nationale.
- Pour être élu, un parti, un candidat indépendant ou une candidate indépendante doit obtenir au moins 5% des votes exprimés lors du scrutin provincial. Si 40% des 5,5 millions d'électeurs ou électrices votent, le 5% représente alors 110 000 personnes ayant voté pour ce député « provincial ».
- Chaque parti, avant le scrutin, présente donc aux québécois et québécoises sa liste, dite « bloquée », de candidates et candidats dans l'ordre qui servira à l'attribution des sièges en fonction du pourcentage des votes qu'il aura recueilli.

## « Pour un mode de scrutin encore plus démocratique »

- L'électeur ou l'électrice choisira à l'aide d'un seul vote, un parti, un candidat indépendant ou une candidate indépendante inscrit sur la liste provinciale. On parlera ici de « députée provinciale ou député provincial ».
- L'utilisation de cette liste simplifie le processus et ne produit pas une trop grande modification à la logique actuellement utilisée par une grande proportion des électeurs ou électrices pour élire les partis en place. N'oublions pas que les taux de participation sont bas. C'est menaçant pour les partis en place, j'en conviens, de penser que plus de gens iraient voter s'ils avaient l'espoir d'élire un député d'un nouveau parti parce qu'on comptabiliserait l'ensemble des votes pour ce dernier, si peu soient-ils, dans chacune des circonscriptions actuelles.
- Je suis tout à fait d'accord pour qu'un siège vacant soit offert au candidat suivant sur la liste.
- Une personne élue à un poste de « député régional » et ayant par surcroît la possibilité d'accéder à un poste de « député provincial » devra faire un choix. Ce dernier occasionnera son élimination de la liste du type de députation qu'elle n'aura pas choisi.
- Le chef du parti ayant reçu le plus de votes est nommé Premier ministre.
- Ce dernier aura à choisir, parmi les personnes élues, celles occupant les postes de Vice-premier ministre, de ministres, de ministres délégués, de Whip, de présidents, etc.
- On comprend que le Premier ministre peut décider de prendre des personnes ailleurs que dans la liste de son parti, mais seulement parmi les députés provinciaux élus, pour combler un ou plusieurs des postes indiqués précédemment.

### Avantages

- Processus beaucoup plus simple que celui proposé dans l'avant-projet de loi.
- Je crois qu'on a intérêt à faciliter l'accession de nouveaux partis à l'Assemblée nationale sans pour autant négliger la présence des gens ayant des affinités ou en provenance des régions. D'où la première proposition.
- Le Premier ministre ou le chef d'un parti n'a pas à se faire élire dans une région pour siéger à l'Assemblée nationale.
- On peut voter pour « une équipe » à l'échelle du Québec et ce indépendamment des votes pour des personnes en particulier à l'échelle régionale.
- Tout comme le projet de loi, nous aurons 2 niveaux de territoire, un pour une proportionnelle, le Québec en entier et un autre pour la préférentielle, la région administrative.

## « Pour un mode de scrutin encore plus démocratique »

- La proportionnelle, telle que proposée dans le projet de loi, laisse très peu de place aux candidates ou candidats indépendants. Ce qui n'est pas le cas dans cette proposition et encore moins dans la précédente.

### Inconvénients

- Une « vedette » pourrait se faire élire en se présentant comme Chef de parti, comme candidat indépendant ou comme candidate indépendante et recueillir le seuil minimum de 5% des votes nécessaires.
- Pour les partis en place actuellement, ils pourraient considérer que la venue d'autres partis ou la candidature de personnes indépendantes, aura pour effet de « gruger » des votes chez leurs électeurs et électrices. C'est un choix que les citoyennes et citoyens du Québec devraient pouvoir faire pour une meilleure démocratie.

### Questions / Réponses

- Doit-on obliger un parti à confectionner sa liste en alternant candidat et candidate ? En présentant des anglophones ? ...des Amérindiennes ou Amérindiens ? ...des Inuites ou Inuits ? ...des gens de communautés ethniques ?

Compte tenu de la situation actuelle au Québec, les partis auront intérêt à s'associer avec les personnes de tous les milieux. Mais n'oublions pas que ces milieux ou minorités pourront décider de présenter des candidates ou des candidats dans leurs régions ou à titre d'indépendant à l'échelle du Québec. Avec le 5% comme seuil, il est tout à fait pensable d'élire des personnes dans ces différents milieux.

- Est-ce qu'à long terme les partis politiques vont être moins présents en région ?

Avec la popularité actuelle des politiciens, les partis n'auront pas intérêt à se retirer des régions. En supposant une popularité de 30% pour un parti, ce dernier pourrait faire élire 22 (74 X 30%) députés provinciaux avec la proportionnelle. Pour être majoritaire à l'Assemblée nationale ça lui prend 63 (125 X 50%) députés. Il manque donc 41 députés régionaux, soit plus de 2 députés sur 3 dans chaque région ou tous les députés de 14 des 17 régions. C'est donc dire qu'un parti, avec une popularité à 30%, pourrait gouverner avec l'appui des régions même si 3 sont tout à fait récalcitrantes. Veuillez noter que l'utilisation du 30% pour la démonstration est justifiée par quelques raisons, dont celle que 22 députés provinciaux sont indispensables pour combler l'ensemble des postes de ministres

## « Pour un mode de scrutin encore plus démocratique »

existant actuellement et ce sans être obligé d'utiliser d'autres députés provinciaux.

- Allons-nous être tentés d'augmenter le nombre de députés à l'Assemblée nationale ?

Disons que je considère que ça serait mal vu actuellement et qu'une bonne proportion de la population québécoise peut penser ainsi.

### Proposition # 3

Permettre qu'un poste de député soit assumé conjointement et solidairement par une femme et un homme.

- Les 2 personnes doivent être identifiées, ensemble, comme candidat et candidate, lorsqu'elles se présentent au poste de député.
- Elles devront s'entendre sur leur façon s'assumer leur présence dans le comté et à l'Assemblée nationale, tout particulièrement pour les votes et prises de position.
- Elles se partageront le salaire actuel d'un député et auront le même budget pour les dépenses de fonctionnement.

### Avantages

- Ceci permettrait à des personnes intéressées par la politique, mais ayant des obligations, de s'impliquer selon le temps dont elles disposent.
- Avoir une meilleure conciliation entre leurs diverses occupations (Privées, familiales, au travail, à la retraite, etc.). Il y aurait une augmentation du temps disponible pour ces occupations.
- Elles pourront prendre soin d'elle-même et de leurs proches (nouveaux nés, enfants, conjoint ou conjointe, parents, amis, etc.).
- Diminution de l'absentéisme pour les occupations en question.
- Faciliter l'acquisition d'expériences et de connaissances.
- Favoriser la relève.
- Augmenter la présence en politique des gens en général et des femmes en particulier.
- Équilibrer la participation femme/homme en politique.
- Créer un mouvement dans ce sens, dans d'autres secteurs d'activités.

« Pour un mode de scrutin encore plus démocratique ».

#### Inconvénients

- Ça pourrait agacer certaines personnes d'être « obligées » de traiter avec deux personnes différentes selon leurs disponibilités.
- Il faudra une très bonne communication entre les personnes et une complicité à toute épreuve pour gérer les tâches à accomplir.

#### Proposition # 4

Porter à 16 ans l'âge des personnes ayant le droit de vote aux élections.

- Cet aspect n'est pas traité dans le questionnaire ou remis en cause dans l'avant-projet de loi.
- On devrait tout de même conserver à 18 ans l'âge des personnes ayant le droit de se porter candidat ou candidate à un poste de député à l'Assemblée nationale.

#### Avantage

- Rétablir en partie le déséquilibre démographique en tenant compte du vieillissement de la population.

**Fin**

Je tiens à vous préciser que je souhaite être entendu aux audiences de la Commission qui auront dans les prochains mois.

Pour me joindre :

« Pour un mode de scrutin encore plus démocratique »

Tableau correspondant à la proposition # 1

Remplacer le mode de scrutin actuellement utilisé dans les circonscriptions, par un mode à représentation préférentielle à l'échelle de chacune des 17 régions administratives du Québec. On parle ici de députés dits « régionaux ».

Québec, Élections du 15 avril 2007 Liste des candidates et candidats pour les 3 postes de député régional Bulletin de vote de la région de la Capitale-Nationale		
Vous pouvez numéroté chacune des cases de 1 à 8 par ordre de préférence 1 étant votre premier choix comme candidat ou candidate		
5	Prénom, Nom	Sans allégeance
8	Prénom, Nom	Sur la liste provinciale du parti B
4	Prénom, Nom	Sans allégeance
1	Prénom, Nom	Sur la liste provinciale « indépendante »
7	Prénom, Nom	Sur la liste provinciale du parti A
2	Prénom, Nom	Sur la liste provinciale du parti B
6	Prénom, Nom	Sans allégeance
3	Prénom, Nom	Sans allégeance

Tableau correspondant à la proposition # 2

Remplacer le mode de scrutin actuel par un mode à représentation proportionnelle à l'échelle du Québec, pour attribuer 74 des 125 sièges de l'Assemblée nationale.

Québec, Élections du 15 avril 2007 Liste des partis, candidates et candidats indépendants Nomination de 74 députés provinciaux proportionnellement aux votes reçus Bulletin de vote du Québec		
Faites un seul choix à l'aide du ( X ), du ( V ) ou du ( ● )		
	Parti A	1) Prénom, Nom 2) Prénom, Nom 3) Prénom, Nom etc.
X	Parti B	1) Prénom, Nom 2) Prénom, Nom 3) Prénom, Nom etc.
	Parti C	1) Prénom, Nom 2) Prénom, Nom 3) Prénom, Nom etc.
	Parti D	1) Prénom, Nom 2) Prénom, Nom 3) Prénom, Nom
	Parti E	1) Prénom, Nom 2) Prénom, Nom
	Prénom, Nom	« indépendante »
	Prénom, Nom	« indépendante »
	Prénom, Nom	« indépendante »